

SERVICE EDUCATION
JLS/MJH

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 MAI 2009

DELIBERATION

OBJET : Participation aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires privés du 1^{er} degré – année scolaire 2009-2010

Rapporteur : Danielle BIGOIN

Il est proposé de fixer la participation aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires privés du 1^{er} degré, de la manière suivante pour l'année scolaire 2009-2010, et ce à compter du 1^{er} septembre 2009 :

ETABLISSEMENTS CONCERNES	Année scolaire 2008-2009	Année scolaire 2009-2010
<u>Ecoles implantées sur Ploemeur</u>		
Ecoles maternelles	562,88 €	568,51 €
Ecoles élémentaires	335,98 €	339,34 €
<i>Participation versée par élève ploemeurois</i>		
<u>Ecoles extérieures à la commune</u>		
Elèves maternelles	547,82 €	553,30 €
Elèves élémentaires	299,84 €	302,84 €
<i>Participation versée par élève ploemeurois</i>		

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions « culture, vie associative, communication, éducation, démocratie locale, citoyenneté, coopération et relations internationales » et « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré, et à l'unanimité (six abstentions),

- AUTORISE le maire à verser cette participation communale pour l'année scolaire 2009-2010.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
L'adjointe déléguée à l'éducation

Danielle BIGOIN